Mis en ligne le 17 juin 2024,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Général des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20240614-10-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 14-06-2024
Publication le : 14-06-2024

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 13 juin 2024

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 21

Date de convocation : 7 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur José CORREIA DOS SANTOS donnant pouvoir à Monsieur Alain FERNANDEZ, Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Madame Julie LADRET

Monsieur Frank PRESUMEY est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-5.5-096

Demande d'inscription d'une mission au programme partenarial d'activités de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise est une association réunissant un ensemble de personnes publiques désireuses de mutualiser des moyens pour mener à bien un programme d'études et de réflexions en matière d'aménagement et de connaissance des dynamiques de développement des territoires. Ce programme d'études et de réflexions constitue le programme partenarial d'activités de l'Agence.

La Commune étant membre de l'Agence, elle envisage de lui demander d'inscrire à son programme partenarial d'activités, une demande d'assistance conforme aux dispositions de l'article L.132-6 du Code de l'urbanisme.

Cette demande consistera en une mission d'assistance de la Commune pour l'accompagner dans la mise en œuvre du plan d'action de l'Opération de Revitalisation Territoriale, dite ORT.

L'intervention de l'Agence reposera ainsi sur trois volets :

- Un accompagnement au pilotage de l'ORT,
- La réalisation d'un schéma pré-opérationnel pour le quartier Gare-Cressonnière (fiche-action n°24),
- L'élaboration d'un atlas et d'un référentiel foncier du Val de Fure (fiche-action n°22).

Cette mission fera l'objet d'un financement de 30 jours.

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20240614-10-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 14-06-2024
Publication le : 14-06-2024

Toutefois, au regard du plan de charge 2024, il est précisé que cette intervention de 30 jours sera segmentée et répartie comme suit :

- 5 jours dédiés à l'accompagnement au pilotage,
- 15 jours dédiés à la réalisation du schéma pré-opérationnel sur le secteur de la Gare-Cressonnière,
- 10 jours, réservés en tranche conditionnelle, à l'élaboration de l'atlas et du référentiel sur le Val de Fure, si le plan de charge 2024 le permet.

En cohérence, l'avenant annexé à la présente délibération indique la réalisation de 20 jours.

Aussi, si la tranche optionnelle est affermie, un avenant de 10 jours sera établi.

Le financement sera assuré par le versement d'une subvention de 15 200 € au titre du programme partenarial 2024.

L'Agence d'Urbanisme apportera notamment sa compétence pluridisciplinaire ainsi que sa connaissance des enjeux du territoire et de ses projets.

Aussi,

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Sollicite** l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise pour inscrire à son programme partenarial d'activités, une demande d'assistance pour accompagner la Commune dans la mise en œuvre de son Opération de Revitalisation Territoriale,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 14 juin 2024
Le Maire

